



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale n°484  
« Lettres, Langues, Linguistique, Arts »  
de l'Université Lyon 2 - Lumière





# Membres du comité d'évaluation )

Présidente :

Mme Danielle LEEMAN, Université Paris 10

Experts :

M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté

M. Jean-Raymond FANLO, Université de Provence

Mme Danielle POTOCKI-MALICET, Université de Reims

M. Jean DA SILVA, Université Paris 1

M. Daniel GAXIE, Université Paris 1

M. Patrick LEHINGUE, Université d'Amiens

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Sandra LAUGIER



## Contexte général



L'école doctorale (ED) est sise dans le PRES « Université de Lyon » (UDL), qui a redéfini le nombre et le périmètre des écoles doctorales (ED) il y a à peine deux ans, dans des conditions qu'on imagine avoir été quelquefois difficiles (association de multiples disciplines en général, à partir d'établissements aux pratiques différentes et aux sites parfois éloignés) : cette situation rend délicate l'évaluation globale de ces nouvelles ED, en raison de leur faible inscription dans le temps.

Les priorités affichées par le PRES sont la recherche et le doctorat, et sa première mission les études doctorales ; l'ensemble des ED est coordonné par un Collège doctoral qui définit une politique commune cohérente dont l'objectif est de faire du Doctorat de l'UDL une référence internationale en matière scientifique et d'« employabilité ».

Le Collège doctoral a en particulier défini la Charte des thèses commune à toutes les ED de l'UDL ; il répartit les budgets et contrats doctoraux, s'occupe de la formation doctorale dévolue à l'insertion professionnelle et des dispositifs d'appui à cette dernière - dont le financement est assuré par les collectivités territoriales. Le budget-état des « études doctorales » est intégralement reversé aux ED, selon une répartition prenant en compte l'importance et la note précédente de chacune mais tributaire aussi du « poids de l'histoire ».

L'articulation est difficile entre le PRES et les établissements (communication, harmonisation entre services administratifs) ou les ED (défaut de prise en compte par le PRES des doctorants dans leur ensemble ou de la politique conduite par les ED). Il serait souhaitable que soit adopté au sein du PRES le principe général que la formation doctorale donne lieu à un codage et à une validation en « ECTS », comme toutes les formations dispensées aux autres niveaux (Licence et Master), et à la possibilité que cet enseignement soit reconnu dans le service des enseignants-chercheurs qui s'y emploient (comme pour les autres diplômés). En ce qui concerne les modules professionnalisants, il faut veiller à ce qu'ils soient effectivement utiles et accessibles à tous les doctorants, quelle que soit leur discipline de rattachement.

L'attribution du personnel administratif et des locaux est du ressort des établissements, et sans doute pour cette raison le traitement est inéquitable si l'on compare toutes les ED au sein du PRES.

L'évaluation a porté sur les points suivants : offre disciplinaire et offre liée aux attentes ou besoins spécifiques de ses doctorants, critères de recrutement des doctorants, pratiques d'accueil et d'encadrement, mesures prises pour que soient respectées l'obligation d'accompagnement du doctorant et donc la limitation du nombre de thèses dirigées par encadrant comme la durée de préparation du doctorat, définition du cursus (formations obligatoires ou recommandées) et des conditions de l'autorisation de soutenance.

## Avis condensé



- Avis global :

L'ED 484 forme un ensemble relativement homogène au regard de la tradition académique, associant Lettres, Langues, Linguistique, Arts, où des projets communs doivent pouvoir associer Lettres et Linguistique (*via* la langue, mais aussi les discours, les genres), Lettres et Langues (*via* la Littérature comparée), Linguistique et Arts (*via* la sémiologie), Linguistique et Langues (*via* la didactique ou l'enseignement), etc. L'ambition de faire de l'ED « un lieu intellectuel » articulé aux instances culturelles (conservatoires, bibliothèques, théâtres...) se justifie donc pleinement, d'autant que l'on peut attendre de sa concrétisation une ouverture de l'éventail des possibles pour le devenir professionnel des futurs docteurs.

Au cours de ses deux ans d'existence, l'effort essentiel a été de construire une entité où puissent coexister des composantes qui ne se connaissaient pas et s'harmoniser des pratiques différentes. On notera au crédit de cette politique (1) l'institution d'une formation doctorale commune, (2) la mise en place d'un règlement de scolarité très clair et de règles concernant en particulier l'autorisation de soutenance, (3) la constitution d'un jury de l'ED



examinant, sélectionnant et auditionnant les candidats à un financement de leur recherche doctorale, (4) la définition de principes à respecter concernant le nombre de thèses dirigées par encadrant et la durée de la préparation du doctorat. Il faut trouver une solution résolvant les difficultés d'intégration des doctorants de Saint-Etienne.

● Points forts :

- Une procédure commune de recrutement des doctorants s'assurant que le candidat a les meilleures chances de mener à bien un travail de recherche de qualité.
- Un tutorat de 1ère année et des stages de perfectionnement pour les étudiants étrangers.
- Un suivi particulier des doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral.
- Une vérification annuelle de la poursuite de leur recherche par l'ensemble des doctorants, avec des mesures pour éviter les risques d'abandons.
- La constitution d'un « jury d'ED », qui garantit l'équité de traitement des candidats à un financement.
- La définition d'une formation doctorale complète et variée, au suivi de laquelle est subordonnée l'autorisation de soutenance.
- Une information complète et précise à destination des doctorants (le site est de très grande qualité).

● Points faibles :

- Une seule élue au titre des doctorants sur les 5 prévus ; il manque également deux extérieurs au sein du Conseil.
- Insuffisance de l'assistance logistique de l'établissement : l'absence de personnel administratif dédié fait que « tout retombe sur le directeur » ; l'absence de locaux spécifiques empêche les contacts en particulier entre doctorants.
- Moins de 20 % de thèses financées.
- Pas de politique ni de réalisation à l'international.

## Notation )

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A



- Recommandations pour l'établissement :

- ménager à côté du secrétariat un bureau pour le directeur de l'ED et une salle dédiée pour les doctorants, de manière à concrétiser aux yeux des usagers l'existence de leur école doctorale, et à permettre à ceux qui viennent d'ailleurs de se « poser » en un lieu où ils puissent rencontrer leurs homologues, échanger les informations, organiser des activités.
- accroître le budget de l'ED compte tenu notamment des déplacements impliqués par son caractère multisite (Saint-Etienne) - cet accroissement peut se fonder sur la prise en compte, dans les critères de répartition, des performances des ED en matière de formation et de suivi pédagogique, ou de fonctionnement démocratique (telle la mise en place d'un bureau du Conseil qui aboutit à un rythme d'une réunion par mois au total, au lieu des seules trois réunions réglementaires du Conseil).
- prendre une décision officielle reconnaissant les formations doctorales au même titre que les formations de Licence et de Master, qui les dote d'un codage et d'une validation en « crédits » (ECTS).

## Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

Les moyens dont dispose l'ED en matière de locaux sont insuffisants : le Directeur de l'ED, susceptible de recevoir les doctorants (voire des collègues) pour des entretiens confidentiels, doit disposer d'un bureau voisin de celui du secrétariat. De même, voisine des précédents, une salle doit être dévolue aux doctorants : aménagement convivial (il ne s'agit pas d'une « salle de classe » mais d'un lieu commun d'échange, d'information et de travail), accès wifi, voire un ou deux postes informatiques...

Les moyens financiers alloués ne sont pas précisés pour 2009 mais il est à espérer qu'ils sont supérieurs à ceux de 2008, clairement insuffisants pour le nombre de doctorants. La répartition opérée par l'ED est satisfaisante - l'essentiel du budget étant dévolu aux doctorants : formation, missions (une proportion importante de doctorants (37 %) a participé à des colloques et a été aidé financièrement). Il y aurait néanmoins à développer la recherche dynamique de financements, vu le petit nombre de thèses financées : bourses et allocations dans le cadre des universités franco-étrangères (UFA, UFI), doctorats Erasmus Mundus par exemple.

- Bilan quantitatif :

Les chiffres fournis par le bilan manquent de précision ou ne se recoupent qu'imparfaitement, s'agissant en particulier du nombre de thèses encadrées. Il manque des tableaux statistiques fiables.

La durée des thèses certes tient pour une part au nombre des doctorants en poste dans l'enseignement secondaire ou désireux d'occuper intelligemment leur retraite le plus longtemps possible, mais il est également permis de l'imputer (autant de points auxquels il faut remédier au cours du prochain contrat) :

- à une insuffisante attention portée dès le départ aux qualités et aptitudes du candidat à mener une recherche de cet ordre.
- à une insuffisante attention accordée au choix du sujet de thèse : ce dernier doit correspondre à un problème nettement circonscrit, et le directeur de la recherche (puis l'équipe du Doctorat) doit réfléchir à sa faisabilité en quatre ans et conseiller le doctorant en ce sens (planification de la documentation, des entretiens, de la rédaction...).
- au nombre trop grand de thèses « dirigées » par l'encadrant (qui, en réalité, n'est plus en mesure de suivre chacun de ses doctorants avec le soin souhaitable, devoir auquel engage néanmoins la Charte des thèses).



Les enseignants-chercheurs membres de leur section de CNU doivent infatigablement faire savoir qu'on n'en est plus au temps de la thèse d'état (depuis le début des années 80) et qu'on peut se fixer une moyenne raisonnable de 300 pages pour un doctorat actuel.

- Encadrement et suivi :

L'encadrement et le suivi pédagogique sont très bien pris en charge par l'ED, qu'il s'agisse des mesures déjà prises ou de celles qui sont projetées : enquête permettant de repérer les blocages ou abandons éventuels, institution d'une « présentation-étape » de l'état de la recherche. L'exigence d'une mention « Bien » (14/20) pour une inscription en thèse montre le souci de cette ED de s'assurer que les candidats sont en mesure de mener leur travail à bien dans des délais raisonnables. Les doctorants se prononcent pour la constitution d'une « Commission de suivi » dans la mesure où le doctorant est encore trop tributaire de son seul directeur de thèse, selon les disciplines, équipes ou unités - ou personnalités des uns et des autres.

- Financement des thèses :

La proportion de thèses financées est de moins d'un cinquième (19,3 %).

Il y a à rechercher toutes les sources possibles de financement des doctorants (conventions CIFRE par exemple), y compris à l'international, et à en informer les intéressés. Il n'y a pas lieu de considérer que le financement de la thèse est réglé dès l'instant que le doctorant est salarié : tout projet de qualité porté par un candidat prometteur mérite d'être financé.

- Formation :

L'ED ne dispense pas de formation scientifique qui lui soit propre, ce qui contredit son souhait de constituer le lieu rassembleur d'un projet intellectuel commun, en lien avec celui de définir un projet scientifique qui fasse son identité spécifique et ainsi la rende visible aux plans national comme international.

La formation existante - soit méthodologique (comment conduire une recherche : définir une problématique, avancer une hypothèse, construire un corpus, mener une démonstration...), soit technique (comment présenter un « poster », maîtriser l'outil informatique, savoir exposer à l'aide d'un power point...), soit linguistique (communiquer dans sa spécialité en français et en d'autres langues à l'oral comme à l'écrit) - doit être, pour tous les enseignements dispensés, dotée d'un codage et de crédits au niveau de l'établissement, cf. plus haut.

La formation professionnelle prise en charge par le PRES d'une part ne paraît pas adéquate pour tous les doctorants, d'autre part est pour certains enseignements implicitement réservée à certains d'entre eux. Si cette situation devait perdurer, il reviendrait à l'ED de définir des formations « professionnalisantes » correspondant aux attentes et besoins de ses doctorants, sur un budget supplémentaire attribué par le PRES.

- Ouverture nationale et internationale :

L'ouverture d'un doctorat de musique en lien avec le Conservatoire de Lyon, et le projet similaire pour les arts plastiques sont des initiatives remarquables et à étendre.

L'absence de politique internationale est un point faible (excusable dans la mesure où la reconfiguration liée à la constitution du PRES a concentré les efforts de coordination et d'harmonisation au plan local), et où les ED paraissent attendre les initiatives du PRES, lequel se réserve apparemment les Relations internationales.

- Projet :

Le projet est parfaitement convaincant, à la fois conscient des acquis et des réalisations à conduire.